

REVUE DE PRESSE N°68

DU 1ER AU 07 MAI 2021

sont structurés autour d'un projet de santé, fondateur de l'exercice coordonné qui y est pratiqué.

Les professionnels mettent en place des actions d'éducation thérapeutique, de prévention, de santé publique... et ont une approche globale et de la médecine.

contribuent à la réduction des inégalités d'accès aux soins (tarifs conventionnés, tiers payant)

Les centres de santé...

sont des lieux de stage pour les futurs professionnels de santé.

sont configurés pour favoriser la médecine coordonnée (salles de réunion, espaces d'échange...)

sont des structures sanitaires de proximité qui dispensent des soins de premier recours.

peuvent être gérés par des associations, des mutualités, des collectivités locales, des fondations, des établissements de santé...

© What's Up Doc - 1er trimestre 2021, p.55

Become

Stéphanie Beilleau

Sagéo

SOMMAIRE

1 Secteur de la santé	3
Qui pourra bientôt se faire vacciner ? Les nouvelles dates annoncées par Emmanuel Macron.....	3
Parution d'un nouveau calendrier vaccinal : les professionnels de santé appelés à vérifier le statut vaccinal des patients	5
Le vaccin Moderna, frère jumeau du Pfizer, arrive chez les généralistes	5
2 Pôles de santé, médecins généralistes	7
Les centres de santé, du dispensaire à la structure ultra moderne	7
Ome. Polémique autour de l'architecture du Pôle de santé : la CUA répond	8
Centres de santé : vive la médecine coordonnée	10
3 E-santé	13
L'IA gagne du terrain en santé. Comment les ordres professionnels peuvent-ils l'encadrer ?	13
Le nouveau DMP amélioré « Mon espace santé » sera-t-il un concurrent sérieux pour Doctolib ?	14
4 Sagéo et ses partenaires	16
A Metz, un nouveau centre ophtalmologique promet un rendez-vous sous 10 jours	16
Le 5 mai, c'est la journée mondiale des Sage-femmes	19

1 Secteur de la santé

Ouest France, 06/05/2021

Qui pourra bientôt se faire vacciner ? Les nouvelles dates annoncées par Emmanuel Macron

Alors que le gouvernement espère toujours avoir vacciné 20 millions de personnes contre le Covid-19 à la mi-mai, Emmanuel Macron a annoncé de nouvelles dates du calendrier vaccinal. À partir du 12 mai, les plus de 18 ans pourront se faire vacciner s'il reste des places disponibles.

Le calendrier vaccinal évolue encore. Alors qu'en France, 16,4 millions de personnes ont reçu au moins une première dose du vaccin (7,3 millions sont complètement vaccinées), Emmanuel Macron a fixé de nouvelles étapes pour tenir l'objectif de 20 millions de primo-vaccinés à la mi-mai.

Retrouvez notre direct du jeudi 6 mai sur la pandémie de Covid-19

Lors de l'inauguration du vaccinodrome de la porte de la Versailles à Paris, ce jeudi 6 mai, le chef de l'État a avancé la vaccination pour les moins de 50 ans et annoncé que les plus de 18 ans pourraient se faire vacciner à partir du 12 mai s'il reste des vaccins non utilisés.

Aujourd'hui, qui peut se faire vacciner ?

La vaccination est actuellement ouverte à toutes les personnes de plus de 55 ans mais aussi aux plus de 18 ans qui souffrent de maladies chroniques ou d'obésité. Tous les soignants de plus de 18 ans ainsi que les proches de personnes immunodéprimées et les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre sont aussi éligibles.

Dès ce jeudi, la vaccination est aussi possible pour les mineurs de 16 et 17 ans atteints de comorbidités.

À partir du 10 mai : vaccination des plus de 50 ans

Emmanuel Macron avait initialement fixé l'ouverture de la vaccination des plus de 50 ans au 15 mai, il a finalement choisi d'avancer la date au lundi 10 mai. « **Les rendez-vous pourront être pris à partir de demain [vendredi]** », a précisé le chef de l'État.

À partir du 12 mai : vaccination des plus de 18 ans, s'il reste des doses

Pour écouler plus rapidement les doses et combler les créneaux de vaccinations disponibles, Emmanuel Macron a également annoncé « **un dispositif exceptionnel** ». À partir du mercredi 12 mai, tous les plus de 18 ans auront la possibilité de se faire vacciner s'il reste des rendez-vous ouverts près de chez eux pour le lendemain.

Concrètement, le 12 mai à partir de 16 h, toute personne de plus de 18 ans pourra aller sur les plateformes dédiées à la prise de rendez-vous et s'il reste des créneaux disponibles pour le lendemain, elle pourra en réserver un. Le même processus se renouvellera chaque jour. « **L'objectif c'est d'utiliser toutes les doses disponibles dans les centres** », a justifié le président de la République.



Emmanuel Macron @EmmanuelMacron
Officiel du gouvernement - France



Aucun créneau ne doit être perdu.
À partir du 12 mai, les rendez-vous qui n'auront pas trouvé preneur 24 heures avant seront ouverts à tous les adultes volontaires, sans condition.

12:20 PM · 6 mai 2021



9,2 k 518 Partager ce Tweet

À noter que pour l'instant, les moins de 55 ans ne peuvent pas être vaccinés avec le vaccin AstraZeneca.

À partir du 15 juin : vaccination des plus de 18 ans

Êtes-vous favorable à l'instauration d'un pass sanitaire qui permettrait l'accès aux restaurants, spectacles... ?

Selon le calendrier prévu la semaine dernière par Emmanuel Macron, la vaccination sera ouverte le 15 juin à tous les plus de 18 ans, et plus seulement s'il reste des créneaux pour le lendemain. À cette date, le gouvernement espère que 30 millions de personnes auront reçu au moins une dose du vaccin.

Actu soins, 05/05/2021

Parution d'un nouveau calendrier vaccinal : les professionnels de santé appelés à vérifier le statut vaccinal des patients

Le **nouveau calendrier vaccinal** a été publié mercredi. Les professionnels concernés sont invités à vérifier systématiquement le statut vaccinal de l'ensemble de leurs patients, afin de saisir toute opportunité d'effectuer, le cas échéant, un rattrapage des vaccins qui n'auraient pas été réalisés lors des confinements successifs.



Ce rattrapage doit cibler en priorité les nourrissons et les populations particulièrement fragiles pour lesquelles des recommandations particulières figurent au calendrier vaccinal (personnes avec maladies chroniques, immunodéprimées, personnes âgées, femmes enceintes), rappelle le ministère des solidarités et de la santé sur son site.

Lors du premier confinement, une baisse importante des vaccins délivrés a été constatée, y compris chez les nourrissons. Pour cette raison, la Haute autorité de santé (HAS) recommande depuis juin 2020 aux professionnels de vérifier systématiquement le statut de l'ensemble de leurs patients, afin de procéder si besoin à des rattrapages. Le calendrier vaccinal ne prend pas en compte la vaccination contre la Covid-19. Un calendrier complémentaire détaillant les recommandations de la HAS et précisant les schémas vaccinaux devrait être mis en ligne et être régulièrement réactualisé sur le site du ministère.

Parmi les principales nouveautés inscrites au calendrier des vaccinations, l'extension de la vaccination contre les HPV aux garçons de 11 à 14 ans révolus avec un rattrapage vaccinal pour ceux âgés entre 15 et 19 ans révolus. Cette recommandation est applicable depuis le 1er janvier 2021.

Rédaction ActuSoins

France Inter, 06/05/2021

Le vaccin Moderna, frère jumeau du Pfizer, arrive chez les généralistes

Après une première expérimentation en Moselle, le vaccin à ARN messager Moderna sera bientôt disponible chez les médecins de ville dans toute la France. Jusqu'ici, le vaccin AstraZeneca était le seul disponible pour les médecins traitants, pharmaciens et infirmiers libéraux.



Le vaccin à ARN messenger Moderna arrive chez les généralistes © AFP / DPA / Oliver Berg

La première expérimentation a eu lieu en Moselle, où 6 000 doses de Moderna ont été injectées. Ce même vaccin va arriver en ville, chez les généralistes, dans quelques territoires où les variants circulent davantage, à raison de 40 000 doses par semaine, pendant trois semaines. Puis ce sera une arrivée massive en juin, avec plusieurs centaines de milliers de doses.

Beaucoup de patients attendaient d'avoir accès, chez leur médecin généraliste, à un vaccin à ARN messenger. La stratégie vaccinale va pouvoir se diversifier, d'autant que les médecins constatent toujours une vraie défiance à l'encontre du vaccin AstraZeneca.

Une solution pour les deuxième doses

Le docteur Richard Handschuhe, généraliste parisien dans le 20^e arrondissement, constate que bon nombre de personnes vaccinées avec la première dose d'AstraZeneca ne veulent pas la deuxième. *"Tous les jours, j'ai des coups de fil de patients qui me disent 'finalement je crois que je ne vais pas venir, je préfère avoir un vaccin à ARN messenger en deuxième dose, je vais me débrouiller pour l'avoir ailleurs'",* explique le généraliste. *"Tous les confrères qui ont fait des premières doses font le même constat."*

Le médecin est donc soulagé. *"C'est extrêmement compliqué pour nous, donc nous serons ravis d'avoir du vaccin ARN, particulièrement du Moderna, dans nos cabinets parce que c'est la demande de nos patients."*

Le vaccin Moderna, frère jumeau de Pfizer, est plus simple d'utilisation : il ne nécessite pas de dilution et peut se conserver, après décongélation, à une température de 2 à 8 degrés.

2 Pôles de santé, médecins généralistes

What's up Doc, 13/03/2021

Les centres de santé, du dispensaire à la structure ultra moderne



On les appelait autrefois les dispensaires... mais ça, c'était avant ! Aujourd'hui, les centres de santé (il y en a 1700 en France !) ont toujours pour mission de renforcer l'accès aux soins pour tous, mais ils se distinguent par la modernité de leurs équipements et de leurs pratiques. Retour sur l'histoire de ces structures pas comme les autres. *« Il y a 33 ans, j'étais toute jeune médecin et je postulais pour exercer dans un centre COSEM (Coordination des Œuvres Sociales et Médicales – association de santé créée en 1945 par le Dr Hirsch). Lors de l'entretien de motivation, on m'a demandé si je savais ce qu'étaient les centres de santé. J'ai répondu du tac au tac qu'il s'agissait de dispensaires où les gens sans moyens venaient de soigner. Je peux vous dire que le directeur du centre ne m'a pas ratée ! Je venais de dire une énorme bourde et j'ai été bien recadrée... ».*

« Tout le monde vient en centre de santé »

En se rappelant cette anecdote, le Dr Laurence Marrié sourit. Celle qui dirige le centre de santé Kersanté du 19^e arrondissement de Paris, et qui a travaillé pendant plus de 30 ans dans des centres de santé (après un premier entretien malgré tout fructueux !), en connaît un rayon sur ces structures. Leur tradition s'inspire effectivement des dispensaires mais aujourd'hui, les centres de santé s'en distinguent totalement.

« Le premier centre COSEM a été ouvert au lendemain de la guerre par le Dr Hirsch, un médecin juif, alors que de très nombreuses personnes sortaient des camps et n'avaient aucun moyen de se soigner. Le Dr Hirsch a donc créé un centre où toutes les personnes sans argent pouvaient accéder à des soins. Mais aujourd'hui, les centres de santé accueillent absolument tout le monde. Avant, ils étaient réservés aux plus nécessiteux. Ce n'est plus le cas. Tout le monde vient se soigner en centre de santé et bénéficie du tiers-payant », explique Laurence Marrié.

« Les médecins y font carrière »

Par ailleurs, dans les dispensaires, les médecins venaient donner un peu de leur temps libre pour soigner les patients démunis. C'était une sorte d'activité humanitaire en parallèle à leur exercice médical. Aujourd'hui, il n'en est rien : travailler en centre de santé relève d'un réel projet professionnel.

En effet, en centre de santé, les professionnels de santé sont impliqués autour d'un projet de santé et pratiquent une médecine coordonnée à la pointe de la modernité. Ils s'approprient les protocoles, les parcours de soins, les

modèles de prise en charge pour gagner en efficacité et en pluridisciplinarité. Ils mettent en place de multiples projets innovants - téléconsultation, unité de supports aux urgences, nouveaux modes de rémunération...

« Les médecins font carrière en centre de santé, certains n'ont même jamais été installés car ils préfèrent travailler dans ce type de structures », souligne le Dr Marrié. Bref, c'est un fait : la pratique médicale dans ces structures a bien évolué.

Une informatisation précoce

Et l'accès aux équipements aussi. Alors que les dispensaires faisaient comme ils pouvaient avec ce qu'ils avaient, les centres de santé, eux, ont maintenant la capacité de s'organiser pour acquérir des dispositifs modernes et fluidifier les parcours de soins.

« Par exemple, beaucoup de médecins libéraux n'ont pas vraiment de logiciel métier, n'ont pas mis en place le dossier médical partagé... Moi, je suis informatisée depuis 2000 ! C'est ce que permettent les centres de santé : se réunir en équipe pour mieux s'organiser. Quand on est seul dans son cabinet, qu'on manque de temps et de moyens, c'est plus compliqué. ».

Spiro, polygraphe, ECG, ... des centres suréquipés !

Le fait de travailler en équipe permet en effet de mutualiser les moyens, pour acquérir du matériel médical à la page. « Par exemple, dans notre centre, on vient d'acheter un spiromètre et un polygraphe. On va bientôt acheter un pOpmètre. On voit bien tout l'intérêt qu'il y a à être en groupe : avoir un polygraphe, pour un libéral installé seul, n'est pas rentable. Il faut le poser, le lire, le nettoyer... et puis ce n'est pas donné. Mais quand on est plusieurs, ces difficultés s'effacent ! ».

« On est passé des dispensaires où les démunis venaient se soigner avec les moyens du bord, aux centres de santé où le patient bénéficie d'une prise en charge innovante, avec du matériel adapté et moderne », résume le Dr Marrié.

Une plongée dans les centres de santé signée Kersanté et What's Up Doc.

L'Orne Hebdo, 3/05/2021

Orne. Polémique autour de l'architecture du Pôle de santé : la CUA répond

La Communauté Urbaine d'Alençon défend l'aménagement du Pôle de santé au parc de la Providence. Tout en souhaitant lever les incompréhensions architecturales du projet.



« Une vue complémentaire du projet illustre le soin apporté à la cohabitation de bâtiments de diverses époques au service de l'attractivité du cœur de ville alençonnais. » (© Anthonin ZIEGLER Architecte)

Dans un communiqué, les services de la **Communauté Urbaine d'Alençon (Orne)** défendent l'aménagement du **Pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA)** du centre-ville, qui doit prochainement entrer dans sa phase opérationnelle de travaux.

Quelques jours après la pose du panneau réglementaire de chantier, « l'une des vues architecturales présentant l'extension du futur PSLA a suscité des réactions. ».

Retour sur la genèse du projet

« La Communauté Urbaine d'Alençon, en lien avec ses partenaires, s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme de réalisation de pôles de santé afin de faire face au déficit de praticiens libéraux sur le territoire. Menés en partenariat avec l'État et la Région Normandie, les trois projets situés à Saint-Germain-du-Corbéis (ouvert depuis septembre 2020), Alençon-Monsort-Perseigne (livrable en juin 2021) et Alençon-Providence (livrable au dernier trimestre 2022) ont pour ambition de permettre un accès de qualité aux soins à destination de l'ensemble de la population.

La CUA a fait le choix d'implanter ces pôles de santé sur des espaces précédemment bâtis en veillant à respecter un cahier des charges répondant aux exigences de l'accueil des publics, aux attentes des praticiens et au respect du patrimoine existant.

C'est dans ce cadre que s'est opérée la définition de l'aménagement du PSLA de la Providence à Alençon au sein de la Maison du Général Bonet. »

Une extension indispensable

« Le projet, élaboré par l'architecte Anthonin Ziegler, a privilégié l'intégration patrimoniale de l'équipement qui : préserve et valorise les caractéristiques architecturales des bâtiments existants et conservés sur site, permet la construction d'un bâtiment complémentaire indispensable au programme médical et d'écriture architecturale contemporaine articulée avec l'existant. En effet, malgré son apparence extérieure, la fragilité du bâtiment ancien de l'hôtel Bonet et sa structure complexe entraînaient l'intégration d'une extension.

Ainsi, il convient de préciser que l'extension de la Maison Bonet : vient s'implanter au droit exact de l'ancien rempart découvert et mis en valeur dans le cadre de l'aménagement du parc urbain, reprend les principes d'implantation des bâtiments anciens existants sur le site, permet une articulation avec la partie ancienne au travers d'une passerelle (générant de fait un espace entre les deux époques et préservant les cheminements piétons vers la place du Plénître), est largement vitrée et dotée d'un parement extérieur en briques de teinte ocre-gris s'inscrivant dans les tons des pierres et enduits des bâtiments environnants. »

Toutes les validations nécessaires

« La réalisation de ce pôle de santé, qui entend sauvegarder la Maison Bonet et ses dépendances, s'inscrit dans la continuité de l'histoire architecturale d'Alençon et du projet mené sur le parc urbain de la Providence, espace public alliant patrimoine et modernité.

Ce projet a fait l'objet de toutes les validations nécessaires à sa réalisation. Il a ainsi reçu des avis favorables du maire d'Alençon (16 mai 2019), de l'Architecte des Bâtiments de France (23 mai 2019) et de la Direction régionale des affaires culturelles (19 juin 2019), auxquels s'est ajouté l'affichage réglementaire du permis de construire sur site ».

Nourrir un dialogue constructif

La CUA, soucieuse de nourrir un dialogue constructif avec le réseau associatif local en matière de préservation du patrimoine, rencontrera prochainement la Société des Amis du vieil Alençon afin d'évoquer ce projet d'aménagement et lever les incompréhensions.

Centres de santé : vive la médecine coordonnée

Centres de santé : *vive la médecine coordonnée !*

Alors que l'exercice collectif est toujours plus plébiscité par les médecins, les centres de santé apparaissent comme des structures aux multiples avantages pour les professionnels de santé désireux de pratiquer en groupe. Plongée dans les centres de santé, où le travail d'équipe est le maître mot !

S'installer seul ? Ce n'est plus vraiment dans l'ère du temps. L'exercice en groupe n'a jamais eu autant la cote : près de la moitié des internes (43 %) l'envisagent, selon enquête du Conseil de l'Ordre d'avril 2019. Et parmi eux, 21 % s'imaginent bien exercer en structures de soins coordonnés.

Il en existe deux sortes : les maisons de santé pluri-professionnelles, et les centres de santé, dont le nombre ne cesse de croître sur le territoire. On en compte actuellement plus de 2000 en France, toutes guidées par le même principe : offrir des soins de premier recours de qualité, accessibles à tous, tout en réinventant les parcours, les protocoles, les modèles de prise en charge à travers un exercice coordonné.

« Un rôle moteur »

« Les centres de santé sont par essence des structures d'exercice coordonné. Ils ont, dès maintenant, la capacité à jouer un rôle moteur dans la création et l'animation des CPTS [communauté professionnelle territoriale de santé], le modèle d'organisation territoriale des soins primaires poussé par l'Etat et l'Assurance Maladie », estime Antoine Bacholle, directeur associé d'Office Santé, qui accompagne les centres de santé Kersanté dans leur développement et leur gestion.

De fait, l'innovation est au cœur de l'exercice en centre de santé, où les projets de collaboration se multiplient - avec les professionnels libéraux de ville, avec les établissements de santé du territoire... Les centres de santé réinventent aussi les prises en charge et les conditions d'exercice au sein de leur unité : nouveaux modes de rémunération, nouveaux protocoles de soin... (consultez notre article dédié à ces projets novateurs sur le site de What's up Doc).

Une individualisation des patients... et des médecins

L'individualisation des soins est une valeur chère aux centres de santé, et c'est ce que visent de nombreux protocoles de soins coordonnés. Mais cette individualisation de la personne, c'est aussi une valeur fondamentale concernant les praticiens qui exercent en centre de santé.

« Une ambiance de travail chaleureuse, à l'écoute des besoins et des idées de chacun »

« On veut qu'ils se sentent bien, comme à la maison, qu'ils bénéficient d'un cadre où leur parole et leur bien-être sont pris en compte », explique le Dr Laurence Marrié, généraliste et directrice médicale des centres de santé Kersanté. C'est déterminant pour développer un esprit d'équipe et pour favoriser les bonnes relations entre les professionnels qui sont sans cesse amenés à interagir. Les centres de santé Kersanté sont tous à taille humaine - 5 à 20 personnes maximum. On veut offrir une ambiance de travail chaleureuse, à l'écoute des besoins et des idées de chacun... Après tout, Ker signifie maison en breton ! »

Se sentir « comme à la maison », c'est aussi bénéficier de conditions de travail ultra souples et pratiques (voir page suivante). Bref, travailler en centre de santé, c'est une autre manière d'exercer la médecine : vous laisserez-vous tenter par l'aventure ?

2000 centres de santé
(dont 428 pluriprofessionnels)

sont structurés autour d'un projet de santé, fondateur de l'exercice coordonné qui y est pratiqué.

Les professionnels mettent en place des actions d'éducation thérapeutique, de prévention, de santé publique... et ont une approche globale et de la médecine.



contribuent à la réduction des inégalités d'accès aux soins (tarifs conventionnés, tiers payant)

Les centres **de santé...**

sont des lieux de stage pour les futurs professionnels de santé.

sont configurés pour favoriser la médecine coordonnée (salles de réunion, espaces d'échange...)

sont des structures sanitaires de proximité qui dispensent des soins de premier recours.

peuvent être gérés par des associations, des mutualités, des collectivités locales, des fondations, des établissements de santé...



Des soins quali... *mais accessibles !*

Les centres de santé ont vocation à renforcer l'accès pour tous à des soins de grande qualité. Les patients profitent d'une prise en charge moderne et innovante, tout en bénéficiant du tiers payant. Qui dit mieux ?

Des soins pour tous ? La formule, aujourd'hui à la mode, est appliquée depuis belle lurette dans les centres de santé. Ces établissements de santé ont une forte vocation sociale d'accès aux soins ; l'universalité fait partie de leurs valeurs constitutives.

Ils sont en effet les héritiers des dispensaires, qui soignaient les plus démunis (consultez notre article dédié à l'histoire des centres de santé sur le site de What's up Doc !). Mais depuis, les centres de santé ont beaucoup évolué : s'ils ont gardé certaines valeurs des dispensaires, ils s'en distinguent par la qualité et la modernité de la prise en charge qui y est déployée.

Tiers payant : la règle d'or

Le fonctionnement des centres de santé est défini dans l'article L6323-1 du code de la santé publique. Ils pratiquent les tarifs de secteur 1 et le tiers-payant (au moins sur la partie sécurité sociale, le plus souvent sur la part patient également.)

Soins coordonnés : le plus

Les soins prodigués en centre de santé relèvent d'une médecine coordonnée et pluriprofessionnelle, à laquelle aspirent de plus en plus de médecins, notamment les jeunes. Les praticiens des centres ont accès au dossier médical partagé, peuvent s'adresser facilement les patients entre eux. Ils mettent en place de nouveaux protocoles et des projets innovants : parcours de soin spécifiques, déploiement de la téléconsultation avec les infirmiers libéraux... Être soigné en centre de santé, c'est bénéficier de soins innovants et d'une prise en charge à la page, de grande qualité.

Du matériel de pointe : l'avantage

Plus on est, mieux c'est ! Travailler en équipe offre un gros avantage : un centre peut acquérir du matériel médical, que ne pourrait s'offrir un praticien tout seul. Spiromètre, électro-cardiogramme, polygraphe, pOpmètre... « Tout ça, on a pu l'acquérir grâce au fait de travailler ensemble », raconte le Dr Laurence Marrié, directrice du centre de santé Kersanté (Paris 19e). À la clé : des examens plus rapides, des soins plus fluides et, in fine, une prise en charge optimisée.



3 E-santé

The Conversation, 05/05/2021

L'IA gagne du terrain en santé. Comment les ordres professionnels peuvent-ils l'encadrer ?

Les promesses de l'Intelligence artificielle (IA) incluent l'amélioration de la performance diagnostique en imagerie médicale, par exemple, pour diverses tumeurs ou maladies.

Les professionnels de la santé – médecins, infirmières, pharmaciens et tous les autres – seront aux premières loges des transformations majeures qui découleront du déploiement de l'intelligence artificielle (IA). Dans ce contexte, l'IA soulève des enjeux déontologiques que les ordres professionnels devront examiner.

Le secteur de la santé est considéré comme l'un des plus effervescents et prometteurs sur le plan des développements en IA, suscitant de ce fait des investissements considérables.

Les promesses de l'IA, dont certaines produisent déjà des effets positifs, incluent l'amélioration de la performance diagnostique médicale (en imagerie médicale, par exemple, pour diverses tumeurs ou maladies), l'optimisation de l'allocation des ressources (lits aux soins aigus, ressources humaines, équipement médical) et l'accélération du processus de découverte des médicaments.

Des avantages et des risques

À l'inverse, certains risques associés à l'IA existent bel et bien, comme ceux des biais et de la discrimination à l'égard de groupes d'individus (par exemple, une sous-évaluation diagnostic du cancer de la peau par des IA pour les personnes noires). Ces biais peuvent être liés à la sous-représentation de ces groupes dans les données utilisées pour entraîner l'IA ou en raison de certains préjugés des concepteurs d'IA, qui se répercutent dans les paramètres de l'algorithme.

Dans le contexte de la Covid-19, différentes initiatives d'IA à l'échelle mondiale ont rapidement été mises en place pour soutenir les professionnels de la santé, les patients, les gestionnaires et les autorités de santé publique dans leurs efforts de lutte contre la pandémie. À titre d'exemples, l'IA a été utilisée pour faciliter l'évaluation des risques d'exposition au virus, accélérer le diagnostic des cas de Covid et pour contrer la désinformation en temps de pandémie.

L'IA est maintenant considérée comme une option incontournable de l'arsenal permettant de répondre aux défis contemporains des systèmes de santé ; conséquemment, elle détient un potentiel transformateur de taille pour ce secteur d'activité, incluant la pratique de ses professionnels. Il convient alors de développer un encadrement déontologique adéquat pour soutenir l'utilisation de cette technologie par ceux-ci, en plus de s'assurer qu'ils disposent d'informations et de formations appropriées à ce sujet.

De nouvelles normes

En collaboration avec des ordres professionnels de la santé au Québec, nous avons mis sur pied un groupe de travail sur les enjeux normatifs liés à l'IA pour les professions de la santé et des relations humaines. Ce groupe a notamment pour mandat de proposer de nouvelles normes de pratique à établir pour guider ces professionnels.

Avec ce projet, nous analysons, d'une part, l'impact de l'IA sur les obligations déontologiques des professionnels de la santé et, d'autre part, nous réfléchissons à la manière d'adapter ces obligations à cette réalité technologique. Par exemple, l'un des enjeux souvent cités est celui de la « boîte noire ». Lorsqu'un système d'IA génère une recommandation diagnostique ou thérapeutique, alors que le professionnel n'est pas en mesure de comprendre le fonctionnement de l'algorithme sous-jacent, comment doit-il composer avec ses obligations déontologiques ? Comment peut-il justifier ses interventions suivant les normes cliniques applicables et donner une information adéquate au patient ?

Les ordres professionnels de la santé auront ensuite l'occasion de se positionner sur ces avenues de réformes, pour en valider la pertinence selon leurs contextes spécifiques et pour les prioriser en fonction de leurs besoins.

Protéger le public

Rappelons tout d'abord que les ordres professionnels ont pour principale mission de protéger le public. Pour y parvenir, ils sont appelés à contrôler l'exercice de la profession par leurs membres, en instaurant un cadre réglementaire et en exerçant des responsabilités de vérification, d'enquête et de poursuites en matière disciplinaire. Les ordres doivent adopter un code de déontologie. Ils peuvent également publier différents documents à caractère normatif pour atteindre leur objectif (guides d'exercice ou lignes directrices) en plus de contribuer à la sensibilisation et à la formation de leurs membres sur différents enjeux.

En plus des ordres professionnels, d'autres intervenants jouent un rôle important dans l'encadrement réglementaire en matière d'IA dans le domaine de la santé, dont Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, sans compter les autres autorités gouvernementales en matière de protection des renseignements personnels. L'ensemble de ces intervenants forment une mosaïque complexe d'activités de réglementation qui influent sur le déploiement de l'IA au sein du système de santé.

La boussole de l'IA responsable

Dans le cadre de notre groupe de travail, nous avons développé une grille d'analyse pour définir les impacts potentiels de l'IA eu égard aux objets usuels de la législation et de la réglementation professionnelles. Parmi ces objets se trouvent l'« admission à la pratique », l'« assurance responsabilité professionnelle », la « tenue de dossier », la « qualité et la sécurité de la pratique », la « qualité de la relation professionnelle », le « consentement » et l'« indépendance professionnelle », entre autres.

Ensuite, en nous appuyant sur la [Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA](#), qui édicte dix principes pour une IA responsable, nous évaluons ceux qui sont susceptibles d'être interpellés par ces obligations professionnelles. Enfin, une fois ce repère normatif identifié, soit la « boussole de l'IA responsable », nous proposons des réflexions et interventions à considérer par le système professionnel québécois pour s'ajuster aux effets – tant les bénéfiques que les risques – qui découlent de l'IA.

Dans un contexte où l'encadrement juridique de l'IA est souvent décrié pour sa faible capacité à suivre la rapidité des développements technologiques, l'intérêt des ordres professionnels à agir rapidement pour favoriser une intégration maîtrisée et responsable de l'IA dans la pratique des professionnels de la santé mérite d'être salué. Cet encadrement constitue une composante importante pour appuyer l'innovation en santé. En effet, [l'incertitude quant aux conséquences juridiques](#) liées au recours à une pratique innovante constitue un frein à son utilisation par les professionnels.

L'identification des attentes et des balises à l'égard de l'utilisation de l'IA par les professionnels de la santé permettra non seulement de mieux protéger le public, mais aussi d'outiller ces professionnels dans une pratique en constante évolution et de plus en plus complexe.

Medscape, 04/05/2021

Le nouveau DMP amélioré « Mon espace santé » sera-t-il un concurrent sérieux pour Doctolib ?

Paris, France — Nouvel épisode dans le feuilleton du carnet de santé numérique. Des expérimentations de « Mon espace santé », un Dossier Médical partagé (DMP) amélioré, devraient débuter en juillet prochain auprès de 4 millions d'utilisateurs. Le 1er janvier 2022, tous les Français pourront accéder à leurs données médicales grâce à cet espace numérique. Comportant un dossier patient, un agenda médical, une messagerie sécurisée et un catalogue d'applications, l'espace numérique en santé fruit de la collaboration entre le gouvernement et l'assurance maladie, ambitionne de devenir leader dans un domaine où la concurrence fait rage.

Rattraper le retard

C'est en grande pompe que le ministère de la santé allié à l'assurance maladie ont fêté les deux premières années de lancement de la feuille de route du numérique en santé.

Objectif de ce plan triennal : faire en sorte que l'État reprenne la main dans ce secteur stratégique. « Ces 15 ou 20 dernières années, nous avons laissé se développer en France tout un tas de logiciels qui ont fleuri dans les hôpitaux, les laboratoires de santé, chez les médecins généralistes, dans les maisons de santé, sans cadre commun, avec des logiciels qui ne respectent pas bien les référentiels sécurité en santé, qui ne respectent pas non plus des normes communes », a constaté Dominique Pon, responsable ministériel du numérique en santé au ministère de la Santé.

Pas de norme commune

Et d'ajouter : « Il n'y a pas d'interopérabilité correcte dans le numérique en santé. Les professionnels de santé sont parfois agacés par un manque d'ergonomie de leurs logiciels, et par des ruptures dans le parcours de soins des gens.

Deuxième constat : les Français n'ont toujours pas la totalité de leurs données de santé accessible dans une plateforme numérique. Nous n'avons pas été capables ces quinze dernières années de proposer cette plateforme. « C'est un fait : depuis 2004, le dossier médical personnel, puis partagé, n'a pas réussi à faire ses preuves. Relancé en 2018 et confié à l'assurance maladie, le nombre d'ouverture de DMP n'était, en septembre 2019, que de 7 millions. C'est qu'entre-temps, son développement a été contrarié par l'annonce d'un nouvel outil, l'espace numérique santé. Le DMP devenait ainsi une brique de l'espace numérique en santé, dont la création avait été annoncée en avril 2019. Cet espace numérique en santé devrait comporter trois autres briques : un agenda médical, un catalogue d'application et une messagerie en santé.

Expérimentation de « Mon espace santé »

Qu'en est-il aujourd'hui ? Après une première phase d'investigation et de sondage de la population, un premier palier va être franchi en juillet prochain : « au mois de juillet nous allons lancer les espaces santé en Loire-Atlantique (44), en Haute-Garonne (31) et dans la Somme (80), soit 4 millions d'utilisateurs, donc c'est assez significatif. Nous allons tester le DMP nouvelle formule et la messagerie de santé. L'agenda et le catalogue verront le jour en janvier 2022 avec sa généralisation. Cette phase pilote va nous permettre de tester l'appropriation par les utilisateurs et les professionnels de santé », explique Thomas Fatôme, directeur général de l'assurance maladie.

4 Sagéo et ses partenaires

Ophtalmologie Express

Tout-metz.com, 12/04/2021

A Metz, un nouveau centre ophtalmologique promet un rendez-vous sous 10 jours

Un centre d'ophtalmologie d'un nouveau genre ouvrira ses portes à Metz en mai 2021. Conçu dans l'optique d'optimiser la totalité du parcours de chaque patient, il vise à permettre aux ophtalmologistes qui y œuvreront d'utiliser au maximum leur temps pour les consultations avec les patients.

Besoin d'un rendez-vous pour consulter un ophtalmologue ? A cette question, beaucoup vous répondront « bonne chance » car (urgence mises à part) au mieux vous disposerez d'un rendez-vous dans les 6 mois ou 1 an, et au pire on vous répondra tout simplement que le cabinet ne prend plus de nouveaux patients.

Un rendez-vous avec un ophtalmo sous 10 jours, une promesse plutôt osée

Sur environ 200m² face au centre commercial Muse dans le quartier de l'amphithéâtre, le centre « Ophtalmologie express » s'installe justement dans les villes moyennes mais denses telles que Metz, où la tension sur les rendez-vous en ophtalmologie est importante. Le groupe en est à son 7ème centre du genre en France, et de nouveaux devraient ouvrir leurs portes, notamment à Dijon et Besançon au cours des prochains mois.



Le nouveau centre d'ophtalmologie se situe face à la seconde entrée de Muse, rue des messageries dans le quartier de l'amphithéâtre à Metz Créant au passage 12 à 15 emplois, le centre « Ophtalmologie express » de Metz réplique la recette expérimentée dans les villes précédemment conquises, avec une promesse qui n'est pas

des moindre : pouvoir offrir à compter du mois de septembre 2021 (après la période de rodage), un rendez-vous sous 10 jours pour tout demande.

Un pari calculé à la minute près



La promesse, plutôt osée quand on connaît les délais d'attente ailleurs, s'appuie sur une logique d'organisation plus entrepreneuriale du point de vue logistique, que médicale, bien qu'au final chaque patient rencontre bien un ophtalmologue. Elle s'appuie ainsi sur un calcul assez simple quand on sait que le parcours de chaque patient entre son entrée et sa sortie dure de 20 à 30 minutes.

Fin de la consultation, le secrétariat de sortie gère la fin de la consultation L'entrée du centre d'ophtalmologie du quartier de l'amphithéâtre à Metz une salle équipée avec des machines réduisant drastiquement le temps d'examen des patients pour préparer son dossier La salle où officie l'ophtalmologiste, qui aura reçu les examens préparatoires via informatique

Chaque patient peut repartir avec son dossier médical Fin de la consultation, le secrétariat de sortie gère la fin de la consultation L'entrée du centre d'ophtalmologie du quartier de l'amphithéâtre à Metz Chaque patient peut repartir avec son dossier médical Deux moyens principaux sont ainsi mis en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

Le premier est la segmentation des opérations : une fois arrivé le patient est pris en charge par des personnels spécialisés qui préparent le dossier et les éléments de diagnostic jusqu'à la rencontre avec l'ophtalmo. Une organisation du travail optimisée appelée « délégation des tâches » que l'on peut déjà retrouver dans certains cabinets, mais exploitée ici via 8 salles individuelles qui permettent de réaliser plus de 100 rendez-vous par jour.

Le second moyen est technologique. Les machines d'optométrie utilisées ici « sont de toute dernière génération ». Dès lors, la durée de chaque examen, bien qu'encadré par un(e) orthoptiste, est réduite à moins de 2 minutes par machine et par patient.

Plus de personnels, des tâches découpées, de l'innovation technologique... voici donc la recette pour tenir la promesse. Tout ceci « *en préservant la qualité du service et l'expérience du patient* » insiste le cofondateur du groupe parisien « Ophtalmologie express » Steeve KRIEF, qui en dit plus à notre micro : Pour prendre rendez-vous au centre « Ophtalmologie express » de Metz, il est possible d'utiliser la plateforme Doctolib, d'appeler au standard téléphonique, ou de se présenter sur place (voir informations pratiques en bas d'article). Les consultations sont garanties sans dépassement d'honoraires (secteur 1).

L'ouverture du centre, prévue pour le 10 mai 2021, les prises de rendez-vous seront quant-à-elles ouvertes « à compter de la semaine prochaine » (semaine 16), sauf pour les enfants de moins de 6 ans, pour qui les rendez-vous ne seront pris qu'à compter de septembre 2021, le temps pour le centre « d'arriver à son rythme de croisière et à une organisation optimale ». D'ici-là, le centre aura recruté les derniers orthoptistes dont il a besoin et intégré dans son équipe les ophtalmologistes, pour la plupart également chirurgiens, qui se succèdent selon les créneaux de leur disponibilité. Pourquoi cette pénurie de créneaux disponibles rapidement chez les ophtalmologistes ?

Aujourd'hui, un « ophtalmo » qui s'installe dans une zone dense n'a que peu de soucis à se faire pour construire rapidement une patientèle. De quoi se demander pourquoi il n'y a pas assez d'ophtalmologistes, et donc par voie de conséquence, pourquoi il y a si peu de créneaux disponibles rapidement. Le sujet est épineux. Pour expliquer ce phénomène, il faut cumuler plusieurs facteurs. Le facteur historique tout d'abord : beaucoup de médecins issus du baby-boom sont arrivés ou arrivent à l'âge de la retraite, même si certain(e)s prolongent parfois la durée de leur exercice, chaque année qui passe voit cette génération s'arrêter d'exercer de façon définitive. Or, au cours des 40 dernières années, le nombre de consultations a été multiplié par trois pour un nombre d'ophtalmologistes qui lui, n'a pas bougé.

Une autre cause est liée à la modification depuis 1984 du mode de formation dans la spécialité. Ce changement a eu un impact direct sur le nombre de médecins ophtalmologues formés, qui a mécaniquement plongé. Enfin, il faut considérer la réduction du numerus clausus (limitation du nombre de personnes admises dans la spécialité) à l'entrée en faculté de médecine. Pour compenser ces effets et revenir à des délais plus « soutenables », le numerus clausus a été supprimé en 2020 par Emmanuel MACRON. En attendant les formations d'orthoptistes ont augmenté leurs effectifs, formant des professionnels capables de prendre en charge l'avant et l'après consultation, soulageant d'autant la charge de travail du médecin qui peut ainsi se concentrer sur sa seule spécialité au contact des patients... exactement ce qu'a choisi de faire le centre « Ophtalmologie express » qui ouvre à Metz en ce mois de mai 2021.

Ophtalmologue, ophtalmologiste, oculiste : quelle différence entre ces termes ? La réponse est simple : il n'y a aucune différence entre ophtalmologue, ophtalmologiste et oculiste, trois mots pour une spécialité, celle de la médecine spécialisée pour nos yeux. Il ne faut cependant pas confondre avec « orthoptiste », qui est une spécialité que l'on retrouve dans les cabinets d'ophtalmologie, mais qui ne sont pas habilités au même niveau que les médecins ophtalmologues, leur mission étant précisément centrées sur la préparation ou le suivi de la consultation du médecin.

Enfin, on notera que les opticiens sont autorisés depuis 2007 à réaliser à modifier une correction optique sur la base d'une ordonnance datant de moins de trois ans, sur la base d'un test de la vue.

Informations pratiques

Ophtalmologie express –
Centre de Metz 19a rue des messageries
Tél : 03 55 33 55 55

Le 5 mai, c'est la journée mondiale des Sages-femmes



Aujourd'hui, c'est la [#journée #mondiale](#) de la Sage-Femme 🧑

Un peu de [#chiffres](#) et d'[#histoire](#) ?

Avec plus de 20 000 sages femmes en France actuellement, on dit de ce [#métier](#) que c'est une des plus anciennes professions au monde 🤔

Peu représenté par les [#hommes](#), ils seraient 1% de sages femmes de sexe masculin à exercer ce métier 🧑

Alors, que dire de plus à part : [#MERCI](#) ❤️

[#journeemondiale](#) [#santé](#) [#femme](#) [#metier](#) [#profession](#) [#sagefemme](#) [#gyn](#)
[#gyneco](#) [#journee](#) [#mondiale](#) [#homme](#) [#monde](#) [#merci](#)

5 mai

C'est la journée mondiale de la Sage-Femme

